



Comité Hygiène et Sécurité - Conditions de Travail Spécial de la DiSI Ouest CHS-CT S du 26 février 2019

Élection du nouveau secrétaire suite aux résultats des élections professionnelles : Mickaël Ingadassamy (CFDT) est élu secrétaire par intérim parmi les représentants titulaires du personnel en remplacement de Jacques Boumard.

Note d'orientations ministérielles 2019 du Secrétariat général sur la santé, la sécurité et les conditions de travail.

L'orientation 2019 renforce l'évaluation des risques professionnels et la culture du risque. L'inspecteur Santé Sécurité au Travail présente la version 2019 : elle fournit de nombreux outils structurants et pratiques en lien avec les acteurs de prévention et les Directions ; par exemple, un guide pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projet.

Les nombreux projets de restructuration à venir dans le cadre de CAP22 auront un impact sur la santé et les conditions de travail des agents, et les CHS-CT devront proposer des mesures de prévention pour y répondre.

De nombreuses autres fiches de prévention sont ou vont être proposées (*Prévention des troubles musculo-squelettiques, Que faire en cas de chocs acoustiques, Guide amiante*...).

L'inspecteur santé sécurité insiste sur la nécessité de formaliser des plans de prévention en préalable à l'intervention d'entreprises extérieures dans les locaux des administrations, et d'effectuer des visites d'inspection commune. Les membres du CHS-CT doivent être tenus informés de ces plans de prévention et des dates des visites, et éventuellement associés à ces dernières.

Ces nouvelles dispositions ont semblé tracasser notre Direction locale, malgré l'insistance de l'inspecteur santé et Sécurité au travail sur le fait que l'administration pouvait voir sa responsabilité engagée.

La dotation moyenne par agent s'élève cette année encore à **117,50 €** (*stable par rapport à l'année dernière*), soit un budget global de **54.285 €**.

Fusion des instances CHS-CT et CTL : le principe est acté mais la mise en œuvre est en attente d'un décret d'application.

Bilan 2018 de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail :

Ce bilan est réalisé et présenté par l'assistant de prévention.

Déploiement du télétravail à la DiSI Ouest :

Une présentation du dispositif a été faite lors d'un GT début février. Vous pouvez consulter notre compte-rendu de ce groupe de travail. Le recensement des personnes intéressées commencera en mars, les demandes seront instruites par la DiSI en avril, pour une mise en œuvre effective en mai. **Pour cette première campagne, un seuil de 3 % (14 agents) a été décidé par la Direction locale**, qui se veut prudente. Les services éligibles dans l'informatique sont : le développement, l'intégration, le support, l'architecture, mais ni l'INTEX, ni l'assistance, ni l'exploitation. La liste des services éligibles au sein de la DiSI sera constituée à l'occasion de la campagne d'automne.

Peu d'agents seront retenus pour cette première campagne : ce n'est pas un droit, et **les critères de sélection seront subjectifs**. Des recours sont possibles, identiques à ceux des entretiens professionnels. Le quota de 14 agents est un maximum, que ces agents demandent 1/2 journée ou 3 jours, il comptent pour un télétravailleur. Un questionnaire est disponible sur Ulysse pour permettre une auto-évaluation des agents. Ce document n'a pas à être transmis à leurs chefs de service. Le dispositif repose sur un lien de

confiance nécessaire entre l'agent et son chef de service.

Nous avons relevé l'incohérence qui consiste à permettre aux exploitants d'intervenir lors de travaux ou d'astreinte à domicile, alors que ces derniers sont exclus du dispositif pour des questions de sécurité. Le DGSSI a tranché cette question en objectant la différence qu'il y a entre un travail répétitif et habituel qui implique des connexions ouvertes aux machines, et des astreintes, au caractère non habituel, et qui ne nécessitent pas de connexion ouverte sur toute la plage horaire de l'astreinte.

Tout agent peut demander à bénéficier du dispositif, que son service soit éligible ou pas. Les demandes donneront une indication à la Direction sur l'intérêt réel des agents pour ce dispositif, et permettront éventuellement de faire bouger les lignes pour les futures campagnes. Le référent télétravail dans notre direction est Monsieur Jamain.

Accidents de service :

3 nouveaux accidents de service sont à déplorer depuis le dernier CHS.

Fiches de signalement « RPS » (risques psycho-sociaux)

4 fiches concernant des situations d'agressions verbales sont présentées en séance.

Rappel principe de ces fiches :

En cas d'agression, l'agent victime, un témoin, ou un collègue de bureau, doivent signaler les faits dans les plus brefs délais. La fiche est transmise à l'assistant de prévention, qui la relaie aux acteurs de prévention et aux membres du CHS-CT. Ces fiches permettent un meilleur suivi des agressions, et obligent l'administration à chercher des mesures adaptées aux situations.

Exercices / alertes incendies :

Des exercices d'évacuation ont été organisés à Tours, Angers et Nantes (*Kansas et Marsauderies*). Les temps d'évacuation de 3 ou 4 minutes sont satisfaisants. Ces exercices sont l'occasion de sensibiliser les agents aux consignes, et de relever les points à améliorer :

chacun est habilité à appuyer sur le déclencheur manuel, il faut refermer les portes des locaux enfumés, les agents doivent se regrouper par service pour un pointage plus efficace et un signalement plus rapide des absents aux services de pompiers.

À Angers, la formatrice aux exercices d'évacuation relève des adaptations nécessaires suite aux travaux effectués l'année dernière.

Renouvellement de l'air dans les open-space :

Dans un contexte de maladies contagieuses saisonnières, et **d'existence du jour de carence, des agents préfèrent poser des jours de congés qu'être en arrêt maladie, et reviennent au travail alors qu'ils sont encore malades.** Un risque de transmission existe, amplifié dans les open-spaces. Le médecin de prévention indique qu'il n'existe pas de mesure de mise en quarantaine pour des maladies virales telles la grippe. Seules des consignes de bon sens peuvent permettre d'éviter la propagation des virus. **La vraie mesure de bon sens, pour la CGT, serait l'abandon de cette mesure inique qu'est la jour de carence !**

D'autre part, le renouvellement de l'air, sur l'open-space de l'ESI de Rennes, est largement suffisant (*prévu pour 380 personnes !*), et le système d'air est vérifié annuellement, conformément à la réglementation.

Budget 2019 : Des petites divergences de vue entre OS et administration sur le priorités des actions à financer. Certains travaux coûtent très cher, mais sont un gage de sécurité accrue (*exemple : garde-corps sur les toits terrasse des ESI de Nantes et Angers*). Un éclairage complémentaire sera apporté au prochain CHS.

Points divers :

Sujet service RH DiSI : Perte d'intérêt dans les missions suite à la mise en place de SIRHIUS et du SIA. Selon la Direction l'activité est encore très dense malgré les réorganisations, elle souhaiterait confier des missions plus intéressantes (*sujets de réflexion*) lorsque la charge de travail le permettra.